

# REUNION de secteur des DDEN aux Sables d'Olonne

04 décembre 2018

Présents : Monsieur Paré IEN, Jean-Pierre Thomas, Rémy Eveillé, Joseph Dugas, Gérard Mercier, Claudine Dampuré, Jean-Claude Remaud, Pascale Blanchard, Andrée Roux, et Denis Delhommeau.

Excusés : Claude Pineau, Pierrette Dulou.

## 1) Sectorisation de circonscription :

- Les circonscriptions vont être modifiées et calquées sur la sectorisation des collèges. Exemple : Beaulieu sous la Roche sera rattaché aux Sables tandis que Nieul le Dolent quittera le secteur. Sur la circonscription, il existe 4 collèges.
- Monsieur Paré est intervenu au niveau des élus pour que la Chapelle Hermier soit dans le secteur des Achards, cohérence territoriale.
- Les parents ont besoin de stabilité.

## 2) Présentation de la circonscription par Monsieur Paré IEN :

Ancien professeur d'histoire géo en lycée, il fait de la pédagogie sa priorité.

IEN à Montaigu durant 9 ans, il gérait 28 écoles publiques et 33 écoles privées. 70 % des élèves sont scolarisés dans le privé. 14 communes sans école publique.

Il a organisé une réunion de rentrée avec les 38 directeurs et directrices du public et une réunion avec les chefs d'établissements du privé.

3 fermetures de classes ont eu lieu. La baisse des effectifs risque de se poursuivre, la moyenne d'élèves par classe est en baisse (en moyenne 25 élèves/classe. La DASEN classe les écoles par ordre croissant du nombre d'élèves par classe afin de planifier la carte scolaire à la rentrée scolaire. Sur la circonscription des Sables, beaucoup de jeunes enseignants et beaucoup de jeunes directeurs ou directrices. Vairé est la seule école à travailler encore le mercredi matin.

Il a accompagné les parents dans les conflits en se déplaçant rapidement là où la situation était conflictuelle.

Le déplacement du siège de la circonscription : la DASEN a décidé du transfert à la Roche sur Yon. Pour des raisons pratiques, l'IEN restera sur le terrain, et sera très peu à la Roche sur Yon. La Principale de Jean Monnet a proposé de l'accueillir...

## 3) Réponses aux interrogations :

### - Liaison primaire/collège :

Il existe une concentration des écoles privées face à une grande quantité de petites écoles à 2 et 3 classes. La loi NÔTRE a changé un peu les règles, les intercommunalités peuvent prendre en charge le scolaire. L'IEN a rencontré Monsieur Pageau, président de la CCPA. Il n'y aura pas de bouleversement de la carte scolaire géographique mais des ajustements acceptés liés à la proximité de lieux d'habitation par rapport à la commune voisine.

Les liaisons CM2/6<sup>ème</sup> se mettent en place et s'accroissent avec le nouveau cycle qui lie le CM2 à la 6<sup>ème</sup> : travail en commun, échanges de pratiques, participations des professeurs de collège en CM2, participation des CM2 à une journée en collège... Gérard Mercier souhaiterait une meilleure organisation, une meilleure préparation du passage en collège dès le premier trimestre de l'année scolaire...

### - Opération « lire et faire lire » :

L'activité n'a toujours pas commencé dans les écoles publiques car il est exigé par la DASEN un agrément pour chaque intervenant. Il est exigé une copie du casier judiciaire, un projet pédagogique, etc... Il est demandé aux intervenants de limiter leur intervention à 12h/an alors que le temps réalisé l'an passé était en moyenne de 1h/semaine. Tout est bloqué depuis la rentrée, sauf

dans les établissements privés qui encore une fois, disposent d'une grande liberté d'action. Le ministre de l'éducation nationale a affirmé aux recteurs son attachement à « lire et faire lire », et leur a demandé de faciliter la mise en place de cette animation dans les écoles.

- Les conseils d'école :

L'IEN va essayer d'assister à 1 conseil dans l'année. Il note que les travaux à réaliser ne devraient pas être à l'ordre du jour. Ils doivent être traités en amont... Ce n'est pas un lieu de tribunal... Les DDEN ont fait passer une information concernant leur rôle dans les écoles ; une affiche de présentation du DDEN est également à la disposition des écoles et des parents d'élèves.

- Présentation de l'enquête préparée par l'Union des DDEN :

Il est présenté le nouveau concours « la France, notre république ». L'IEN appuie cette démarche et rappelle ses initiatives à ce sujet dans les écoles autour de projets pédagogiques avec les élèves. Il signale que la loi de 2013 doit s'appliquer aux 2 écoles. La participation des députés dans l'accompagnement du concours est pour l'IEN une bonne démarche.

- Tour des écoles :

- Rémy Eveillé évoque la situation de l'école de St Julien des Landes qui a connu en fin d'année dernière des conflits entre enseignants, parents, mairie, ATSEMS... L'IEN est intervenu sur place dès son arrivée : l'équipe ATSEM a été remplacée, les relations s'améliorent... La directrice est chargée de faire appel à l'IEN dès qu'un problème se présente.
- Aux Pays des Achards, le transfert d'élèves d'une commune à une autre est abandonné, l'IEN s'y opposera. Cette politique serait défavorable à l'école publique et très favorable à l'école privée : les parents choisissent l'établissement avec comme premier critère, la proximité.
- Sainte Flaive des Loups : Joseph Dugas évoque le mauvais état de la salle de motricité (préfabriquée). L'IEN, en visite dans cette salle, n'a pas remarqué d'odeurs particulières...
- Jean-Pierre Thomas signale qu'il manque 7 DDEN sur notre secteur.
- Concours écoles fleuries : l'école de Jard/Mer a été récompensée. Lors de sa visite en Vendée, avec une conférence sur la laïcité, le président de la fédération des UNIONS des DDEN, Monsieur Eddy Khaldi, pourrait remettre cette récompense
- La DASEN quitte la Vendée. Un DASEN est apparemment nommé.

Le secrétaire de séance, Denis Delhommeau